

REPUBLIQUE FRANÇAISE – Département du Nord

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARTRES

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
De présents : 9
De procurations : 2
De votants : 11

Date de convocation : 14 OCTOBRE 2025

Date d'affichage : 14 OCTOBRE 2025

Présents : ANDRÉ Liliane ; FROMONT Denis ; DUEZ Marie José ; BERGAMINI Patrick ; BERTELOOT Guillaume ; JACQUEMIN Amandine ; DENDIEVEL David ; FLOQUET Coralie ; LEDIEU Isabelle
Absents excusés : LOCHU Jean Paul ; SCHORTZEN Mélissa ; FLOQUET Laurent
Absents : BLONDEL Jean-Louis ; RAMEZ Valérie
Procurations : LOCHU Jean Paul à DUEZ Marie José ; SCHORTZEN Mélissa à FLOQUET Coralie

DELIBERATION 2025-51 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE PROJET DE CLASSEMENT
DES SECTEURS PAVÉS DU PARIS-ROUBAIX

Madame le Maire indique que la préfecture du Nord consulte sur le projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix et son vélodrome

Le secteur pavé sur la route départementale de la rue du Tapage est concerné de Artres à Quérénaing (voir tableau- numéro du secteur pavé : 24

Les objectifs de ce classement sont de protéger les pavés emblématiques de Paris-Roubaix et son Vélodrome contre les menaces de macadamisation. Ce classement permet ainsi de fournir une protection juridique pérenne, assurant que ces éléments ne soient ni modifiés, ni détruits par des aménagements futurs.

Ce classement permettra ainsi d'assurer la continuité et la vitalité d'une course légendaire pour les générations à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote :

Vote : cette délibération est approuvée, soit 11 voix POUR dont 2 procurations ; CONTRE : 0 VOIX et 0 ABSTENTION

Le conseil municipal donne un **avis Favorable** au classement des secteurs pavés du Paris-Roubaix et du vélodrome.

Pour Extrait Certifié Conforme : le Maire, Liliane ANDRÉ :



Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture/publication le : 24-10-2025